

A2DM

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 12 RUE COLBERT, 80000 AMIENS
853 162 287 RCS AMIENS**

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 30 JANVIER 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Aurélien DURAND

La société PRI'US, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son président,
Monsieur Léo PRIEM,

Détenant ensemble 100 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée
A2DM désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A2DM et conformément aux dispositions de
l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de
l'article 27 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la
fixer au 31 janvier. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois
mois et sera clos le 31 janvier 2026.

La collectivité des associés décide, en conséquence, de modifier l'article 27 des statuts dont la
rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier
de chaque année.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Aurélien DURAND

Société PRI'US

Aurélien DURAND

✓ Certifié par  yousign

Léo PRIEM

✓ Certifié par  yousign